

PRISE DE POSITION DE L'ASSOCIATION PIC-VERT ASSPROP GENEVE SUR LA REVISION
EN COURS DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

18.10.2024

En substance, la position de l'Association concernant la révision du Plan Directeur Cantonal (PDCant) est la suivante.

1. **Soutien du virage très engagé annonçant la préservation de notre environnement, en passant par la préservation du socle du vivant et de la biodiversité et la réduction des émissions de CO2 en valeur absolue.**

Les autorités ont informé la population qu'elles souhaitent prendre un **virage très engagé** en matière d'aménagement du territoire pour se donner les moyens de protéger notre environnement.

Cet objectif ressort très clairement des orientations du Canton dans le cadre de la révision de son PDCant.

D'ailleurs, la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) qui est l'un des documents devant fonder la base de cette révision est très claire, en ce sens qu'elle met en avant des objectifs assumés de « *préservation du socle du vivant* » et de « *préservation de notre biodiversité* ».

A ces objectifs s'ajoutent les engagements du Canton de réduire par 10 les émissions de Co2 dans l'atmosphère en valeur absolue.

Cette orientation est déjà contraignante pour le Canton, étant donné qu'il a :

- **Signé la Charte « Grand Genève en transition » le 26 janvier 2023**, dont les objectifs sont :
 - *D'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant au moins par dix l'ensemble des émissions*
 - *Réduire d'un facteur cinq l'empreinte matière du Grand Genève en 2050*
 - *Tendre vers l'objectif de bon état de 100% des masses d'eau en 2050 et*
 - *Faire en sorte que, d'ici à 2050, l'espérance de vie en bonne santé progresse au-delà de 70 ans*

Et pour y parvenir de :

- Réduire l'impact des activités du Grand Genève pour respecter les limites planétaires
- Préserver et régénérer la biodiversité locale
- Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève
- Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol et
- Favoriser la bonne santé de tous les habitants du territoire

Dans le communiqué de presse du Grand Genève, il est notamment fait état du fait que « l'atteinte des dix objectifs requiert nécessairement des actions publiques coordonnées de part et d'autre de la frontière, tout autant qu'une mobilisation de la société dans son ensemble et une implication citoyenne. »¹

➤ **Adopté le Plan climat cantonal renforcé**

Ce Plan climat prévoit notamment :

- d'évaluer l'impact carbone des planifications et projets territoriaux. »² et
- la préservation de la biodiversité »³

Et d'ajouter que

« l'aménagement du territoire a un rôle fondamental à jouer pour éviter ou réduire les îlots de chaleur, notamment au regard de l'arborisation des espaces ouverts, la végétalisation, la préservation des sols naturels, la lutte contre l'imperméabilisation ou la gestion de l'eau en ville. »⁴

Concernant la biodiversité, le Plan climat relève ainsi que :

« La biodiversité constitue notre assurance-vie face aux changements climatiques et aux risques de propagation des maladies. Les « services écosystémiques » qu'elle fournit contribuent de manière essentielle à notre santé, à notre bien-être et au fonctionnement de notre économie ainsi que plus globalement à la résilience de notre société face aux changements climatiques. »⁵

Cela étant rappelé, l'association Pic-Vert se réjouit de ces objectifs fixés par le Canton et ne peut qu'y adhérer.

¹ https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/communique-grand-geneve_23avril2021.pdf

² Voir Plan climat 2030, 2^{ème} génération, p. 8

³ Voir Plan climat 2030, 2^{ème} génération, p. 8

⁴ Voir Plan climat 2030, 2^{ème} génération, p.38

⁵ Voir Plan climat 2030, 2^{ème} génération, p.40

D'ailleurs, elle a largement collaboré avec le Canton pour faire aboutir la réforme énergétique qui vise à baisser à terme les indices de dépenses de chaleur (IDC) de l'ensemble du parc immobilier genevois.

2. **Dénonce le double discours du Canton qui continue sa course en avant pour une densification maximale du territoire avec dans le viseur d'accueillir 400'000 nouvelles personnes dans le Grand Genève et 150'000 nouvelles personnes dans le Canton d'ici 2050.**

Pic-Vert constate néanmoins qu'à ce jour, le Canton, et plus particulièrement le Département du territoire, tient un double discours que la population dénonce de plus en plus fermement.

En effet, malgré les engagements pris pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux précités, il continue à prôner une densification maximale sans aucune remise en cause.

Or, en poursuivant dans cette voie, il semble clair que le Canton va directement porter atteinte à ses propres objectifs environnementaux en les rendant tout simplement impossible à atteindre en rappelant en plus que Genève est déjà largement la plus dense de Suisse avec plus de 12'900 habitants au km⁶, loin devant Bâle (7272 hab/km²) et Zurich (4801 hab/km²).

Tous les spécialistes le reconnaissent...

Et pour cause, il n'est pas contesté que :

⁶ OCSTAT, statistique sur la densité à Genève

- le béton, matériaux phare des bâtiments, représente 8% des émissions de Co2 dans le monde
- l'industrie cimentière est l'activité la plus polluante en termes d'émission directe et
- le secteur de la construction impacte directement le territoire et les écosystèmes et participe à l'effondrement de la biodiversité de notre Canton constituant également la part la plus importante des déchets en Suisse (+84%), soit 73,8 millions de tonnes pour ne prendre que ces exemples... Nous n'avons même plus de place sur le Canton pour déposer les terres évacuées des chantiers, devant les transporter en France voisine...

Selon l'association Pic-Vert, ce constat est d'autant plus choquant qu'elle a appuyé elle-même la réforme énergétique du parc immobilier genevois concernant également les propriétaires de maisons et que dès lors, il n'est absolument pas logique de demander à ces propriétaires de faire des efforts substantiels pour baisser les émissions de Co2 de leur logement si, à quelques pâtés de maisons plus loin, des chantiers pharaoniques pour la construction de nombreux immeubles conduisent à une explosion des émissions de Co2 en valeur absolue...

Nous touchons ici aux principes juridiques de la pesée des intérêts et surtout de la proportionnalité des mesures demandées aux uns qui seraient complètement annihilées par la densification des autres.

Le parfait exemple de cette position totalement contradictoire sont les dernières déclarations sans aucune nuance de notre Conseiller d'Etat Antonio Hodgers qui a expliqué qu'il n'y aurait pas de biodiversité dans les quartiers de la zone villas...

Cela démontre qu'il n'a pas ordonné d'études par ses services pour mesurer la biodiversité de ces quartiers, étant donné que pas moins de 80% de la biodiversité des zones urbanisées du Canton se trouve précisément en zone villas selon les spécialistes et les constats sur le terrain.

Est-il sérieux de prétendre vouloir placer le socle du vivant et la préservation de notre biodiversité au cœur d'un nouveau modèle d'aménagement du territoire pour tenir de pareils propos sans aucune nuance et manifestement sans connaissance et/ou analyse des zones concernées ?

Le modèle qui a existé jusqu'à ce jour visant à se réfugier derrière des projections d'augmentations de la population pour créer un appel d'air et justifier une densification du Canton sans remise en cause est révolu. La population genevoise n'en veut plus.

3. Solutions proposées par l'Association Pic-Vert Assprop Genève

Il est donc grand temps que nos représentants politiques cessent de tenir le discours du pyromane pompier, politiquement correct, mais totalement illisible et contradictoire sur ces deux sujets directement opposés que sont la préservation de notre environnement et de notre biodiversité et la densification à l'excès.

Notre association considère que la révision du PDCant constitue le parfait moyen et prétexte pour revoir notre aménagement, en commençant par le commencement, à savoir :

- De ne plus fixer d'objectifs d'accueil de 400'000 nouvelles personnes dans le Grand Genève et 150'000 dans le Canton d'ici 2050 pour justifier l'aménagement du territoire autour de cet appel d'air comme un éléphant qu'on essaie de faire rentrer dans une bouteille, mais de mesurer au contraire les capacités d'accueil du Canton, en fonction des ressources disponibles et des objectifs environnementaux qu'il s'est lui-même fixés pour planifier notre aménagement en conséquence.

Nous sommes convaincus que c'est la seule manière d'agir pour que le discours politique devienne cohérent et soit compris par la population.

- Dans ce processus préliminaire, il faudra aussi :
 - identifier précisément les caractéristiques de chaque quartier de villas, en terme de richesse patrimoniale et de biodiversité notamment, avant d'envisager leur densification
 - mesurer quel serait l'impact qu'aurait la densification des quartiers identifiés sur les objectifs environnementaux que le Canton s'est lui-même fixés et
 - une fois ces données connues, de mener une vraie concertation avec les habitants des quartiers concernés pour tenter de trouver un consensus au moins validé par la majorité d'entre eux.

- Cela fait, d'organiser un débat populaire pour définir les souhaits de la population en matière d'aménagement du territoire, créant ainsi une dynamique positive à la lumière d'informations transparentes sur nos capacités d'accueil et les effets de la densification sur le Canton en termes de disparition de notre biodiversité et augmentations des émissions de Co2 en valeur absolue.

- Attendre le résultat de cette prise de position de la population avant de se lancer dans les travaux de révision du PDCant **en prenant en compte l'opinion exprimée** car pour l'Association Pic-Vert, la démocratisation de l'aménagement du territoire constitue une étape nécessaire pour envisager un aménagement serein de notre Canton.

Annexes :

Courrier de détermination de l'Association Pic-Vert Assprop Genève du 23 avril 2024 sur la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT)

Réponse de Pic-Vert au Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 (RD1108) qui reste pleinement d'actualité